

et avec beaucoup de vérité, rien n'est plus préjudiciable à la sagesse chrétienne que de n'être pas connu.

De droit divin, la charge de prêcher, c'est-à-dire d'enseigner, appartient aux docteurs, c'est-à-dire aux évêques que " l'Esprit-Saint a établis pour régir l'Eglise de Dieu. " Elle appartient par dessus tout au Pontife romain, préposé avec une puissance souveraine à l'Eglise universelle et Maître de la foi et des mœurs.

Toutefois, on doit bien se garder de croire qu'il soit interdit aux particuliers de coopérer d'une certaine manière à cet apostolat, surtout s'il s'agit des hommes à qui Dieu a départi les dons de l'intelligence avec le désir de se rendre utiles. Toutes les fois que la nécessité l'exige, ceux-là peuvent aisément, non certes s'arroger la mission des docteurs, mais communiquer aux autres ce qu'ils ont eux-mêmes reçu, et être, pour ainsi dire, l'écho de l'enseignement des maîtres. D'ailleurs, la coopération privée a été jugée par les Pères du concile du Vatican tellement opportune et féconde, qu'ils n'ont pas hésité de la réclamer.

Les fidèles ne satisferaient pas complètement et d'une manière utile à ces devoirs s'ils descendaient isolément sur le champ de bataille. — Jésus-Christ a nettement annoncé que l'opposition haineuse faite par les hommes à sa personne se perpétuerait contre son œuvre. C'est pour cela qu'il a voulu non-seulement former des disciples de sa doctrine, mais les réunir en société et faire d'eux et de leur harmonieux assemblage un seul corps " qui est l'Eglise " (Coloss. I, 24.) et dont il serait le Chef. Il suit de là que l'Eglise a reçu de son auteur le mandat de combattre pour le salut du genre humain " comme une armée rangée en bataille " (Cant. VI, 9.).

Cet organisme et cette constitution de la société chrétienne ne peuvent souffrir aucun changement. Il n'est permis à aucun de ses membres d'agir à son gré ou de choisir la manière qui lui plaît le mieux de combattre. En effet, quiconque ne recueille pas avec l'Eglise et avec Jésus-Christ, dissipe, et ceux-là sont très certainement les adversaires de Dieu qui ne combattent pas en union avec lui et avec son Eglise.

Pour réaliser cette union des esprits et cette uniformité dans la conduite, si justement redoutées des adversaires du Catholicisme, la première condition à réaliser est de professer les mêmes sentiments. Avec quel zèle ardent et avec quelle singulière autorité saint Paul, exhortant les Corinthiens, leur recommande cette concorde ! " Mes Frères, je vous en conjure par le saint nom de N. S. J. C., dites tous la même chose ; qu'il n'y ait pas de division